

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ARC SUSTAINABLE FUTURE

Part I : FR0013188380

Société de gestion : FINANCIERE DE L'ARC, groupe FINANCIERE DE L'ARBOIS

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

ARC SUSTAINABLE FUTURE a pour objectif d'offrir une performance liée aux marchés d'actions et de taux principalement des pays d'Europe de l'Ouest et des États-Unis d'Amérique, sur la durée minimale de placement recommandée de cinq ans, dans le cadre d'une gestion active et discrétionnaire intégrant des critères extra-financiers (ESG).

Cette forme de gestion ne nécessite pas d'indicateur de référence. Toutefois le portefeuille pourra être rapproché a posteriori de l'indicateur composite de comparaison suivant : 55 % FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5Y, 30 % STOXX Europe 600 dividendes réinvestis et 15 % S&P 500 dividendes réinvestis.

Le fonds ARC SUSTAINABLE FUTURE est un fonds composé de deux poches : obligataire et actions. L'allocation-cible est de 55 % pour les taux et 45 % pour les actions et une marge de manœuvre de ± 5 %.

Pour la poche actions, l'équipe de gestion applique des filtres financiers quantitatifs (première grande étape) puis des critères extra-financiers (biodiversité, respect des droits fondamentaux de la personne ou encore relations fournisseurs durables... deuxième grande étape). À partir des notes des émetteurs (établies uniquement par Vigeo Eiris), l'équipe de gestion exclura les 20 % les moins bien notés (approche « best in universe ») et les 10 % les mieux notés (approche « best effort »). L'approche « best effort » se définit également par la comparaison de la progression de la note de chaque émetteur avec celle de la médiane de l'univers investissable (si elle est inférieure, l'équipe de gestion aura 90 jours de bourse pour vendre le titre). Ces deux premières étapes reposent donc sur l'application de filtres sans analyse approfondie. Enfin, l'équipe de gestion procède à une analyse qualitative financière (structure du bilan, stratégie...) et extra-financière (notamment les différents critères ESG composant les notes...) pour effectuer sa sélection de titres (troisième grande étape). Elle se base sur l'ensemble des éléments fournis par Vigeo Eiris et utilisés pour déterminer les notes mais également sur les éléments récoltés par les gérants via les brokers de recherche, données Bloomberg, etc.

Ainsi, le Fonds sera exposé entre 40 et 50 % de son actif net sur les marchés d'actions, au travers de titres en direct et OPC d'Europe de l'Ouest et des États-Unis d'Amérique de tous secteurs d'activité et dont la tailles de capitalisation sera supérieure à 500 M€. À noter que les sociétés :

- Dont la capitalisation est inférieure à un milliard d'euros seront limitées à 20 % maximum de l'actif net ; et
- De pays émergents cotés sur un marché d'Europe de l'Ouest et/ou des États seront limitées à 10 % de l'actif net.

Pour la poche obligataire investie en titres vifs, le FCP investit uniquement sur des obligations vertes, sociales, durables et liées au développement durable répondant aux principes de l'ICMA (*International Capital Market Association*) qui fixent des lignes directrices préconisant la transparence, la publication d'information et précisent les modalités d'émission de ces obligations. L'équipe de gestion vise par ses investissements à financer des projets liés au développement durable qui dessineront le monde de demain. La poche obligataire pourra être investie accessoirement en OPC. Ainsi le Fonds sera investi entre 50 et 60 % de son actif net en :

- En produits de taux, titres de créance et/ou instruments du marché

monétaire émis sur un marché réglementé de l'OCDE, sans contrainte de maturité et dont la notation minimale est BBB- (échelle S&P) selon la politique de notation de la société de gestion, libellés en euro et/ou autres devises, du secteur public ou privé ;

- Et/ou dans la limite d'un tiers maximum de la poche obligataire, d'instruments de taux à caractère spéculatif ou non notés ;
- En OPC obligataires et/ou monétaires.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. Le montant émis de chaque obligation devra être supérieur ou égal à 300 M€.

La partie exposée en produits de taux est gérée dans une fourchette de sensibilité comprise entre -10 et +10. La poche obligataire pourra être investie sur les pays émergents (titres vifs et/ou OPC).

Le Fonds utilise différentes approches de prise en compte de critères extra-financiers au travers des deux poches de gestion : pour la poche actions – approches « best in universe » et « best effort » et pour la poche taux – obligations durables/responsables répondant aux principes de l'ICMA. Il pourrait advenir une potentielle incohérence en matière de sélection d'émetteurs au sein des différentes poches.

Le Fonds relève ainsi de l'article 8 du règlement SFDR/*Disclosure*. Le Fonds investira jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM français ou étranger (y compris des ETF) ou de FIA (dont des FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle) répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Le FCP peut avoir recours à des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés, français et/ou étrangers à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, et d'actions, dans la limite de 140 % de l'actif net. Ces instruments seront utilisés uniquement à but de couverture, discrétionnaire, pour le risque de change. Le FCP sera exposé jusqu'à 30 % maximum au risque de change sur des devises hors euro. Le fonds pourra avoir recours aux CDS sur indices afin de se couvrir ou de s'exposer au risque crédit.

Le Fonds peut intervenir sur les dépôts, emprunts d'espèces et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

Durée minimum de placement recommandée : 5 ans.

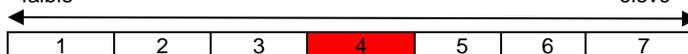
Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour de Bourse ouvré à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible rendement potentiellement plus faible

À risque plus élevé rendement potentiellement plus élevé



Cette classification est basée sur l'ampleur des variations de la valeur liquidative (volatilité) sur la durée de placement recommandée et représente la mesure raisonnable du profil de risque du Fonds.

Cet indicateur permet de mesurer la performance attendue et le risque auquel votre capital est exposé. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Les données historiques utilisées pour calculer cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

L'indicateur de risque et de rendement est de 4 et ne permet pas de garantir votre capital. Le FCP est classé dans cette catégorie en raison de son exposition principalement aux marchés de taux et aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, pouvant induire

des variations fortes, et d'une volatilité sur les titres de dette privée ou de notation basse.

RISQUE IMPORTANT NON PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL PAR L'INDICATEUR DE RISQUE :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation soudaine de la qualité d'un émetteur ou de celui de sa défaillance.

Risque de liquidité : risque que le gérant soit dans l'incapacité de vendre ses positions dans des conditions satisfaisantes afin de faire face à ses engagements, étant donné les faibles volumes d'échange sur les marchés financiers.

Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie utilisée par le Fonds et qui serait incapable d'honorer les avoirs, titres ou espèces, ou les engagements pris avec le Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques financières IFT (Instruments Financiers à Terme) : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

La survenance de ce risque peut entraîner la baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTRÉE	1 % maximum*
FRAIS DE SORTIE	Néant

(*) Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNÉE

FRAIS COURANTS	1,57 % TTC (*)
----------------	----------------

FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

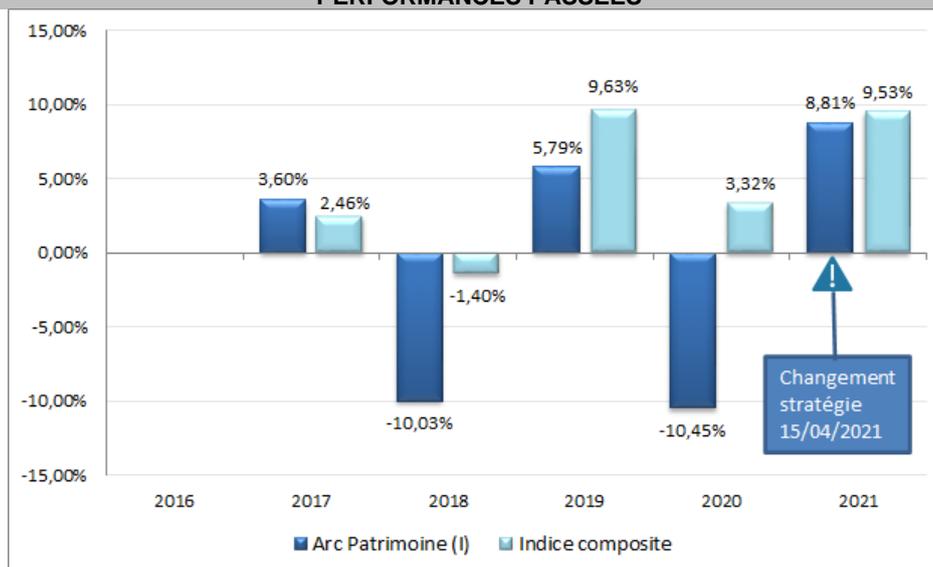
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant
---------------------------	-------

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le montant des « frais courants » sur fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.financierdelarc.com.

PERFORMANCES PASSÉES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Elles ont été réalisées dans le cadre d'une autre stratégie d'investissement que celle qui s'applique depuis le 1^{er} mars 2021.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur composite de comparaison est calculée coupons réinvestis pour le FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5Y et dividendes réinvestis pour l'indice pour le STOXX Europe 600 et S&P 500.

DATE DE CRÉATION DU FONDS : 06/10/2003

DATE DE CREATION DE LA PART I : 12/07/2016

DEVISE DE LIBELLÉ : euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE DE L'ARC – 260, rue Guillaume du Vair, 13090 Aix-en-Provence
Service commercial - Tél : 04.42.53.88.90 – Site internet : www.financierdelarc.com

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet de la société de gestion.

RÉGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

RESPONSABILITÉ : La responsabilité de FINANCIERE DE L'ARC ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

L'OPC a opté pour l'application du statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

RÉMUNÉRATION : les détails actualisés de la politique de rémunération, des conditions, méthode de calcul et modalités de versement de la rémunération variable des collaborateurs de la FINANCIERE DE L'ARC sont disponibles gratuitement soit en version papier sur demande auprès de la Société de gestion, soit sur son site internet : <https://financierdelarc.com/informations-reglementaires/>. Cette politique décrit également la fonction de surveillance de cette politique.

Le Fonds propose un autre type de part, définir dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). La FINANCIERE DE L'ARC est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} octobre 2022.